

Reçu en préfecture le 06/12/2019





ID: 093-229300082-20191205-2019_12_05_055-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS:

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme





Affiché le

ID: 093-229300082-20191205-2019_12_05_055-DE



Délibération n° 05-17 du 5 décembre 2019

PLAN COÉDUCATION DU PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL – SOUTIEN 2019 AUX ASSOCIATIONS ET AUX COLLÈGES RÉALISANT DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA COÉDUCATION AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental du n°2016-X-60 du 20 octobre 2016, approuvant le projet éducatif départemental 2016-2020,

Vu la convention et son avenant avec la fédération des conseils des parents d'élèves des écoles publiques de la Seine-Saint-Denis (FCPE),

Vu les conventions avec l'association départementale des parents d'élèves de l'enseignement public de Seine-Saint-Denis (PEEP) et l'Union départementale des délégués de l'Éducation nationale (UDDEN),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes au titre de 2019 :
 - 30 000 euros à la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques de la Seine-Saint-Denis (F.C.P.E.),
 - 2 500 euros à l'Association départementale des parents d'élèves de l'enseignement public de Seine-Saint-Denis (PEEP),
 - 2 500 euros à l'Union départementale des délégués de l'Éducation nationale (UDDEN);



www.seine-saint-denis.fr

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID: 093-229300082-20191205-2019_12_05_055-DE

- ATTRIBUE au titre de l'année scolaire 2019-2020, un soutien financier, à chacun des neufs collèges suivants pour la mise en place d'initiatives en faveur de la coéducation pour un montant de 10 930 euros :
 - 670 euros au collège Henri Barbusse à Saint-Denis pour l'animation de l'espace parents,
 - 610 euros au collège Fabien à Saint-Denis pour l'animation de l'espace parents,
 - 1 500 euros au collège La Pleïade à Sevran pour l'animation de l'espace parents,
 - 1 500 euros au collège Jean-Jacques Rousseau au Pré-Saint-Gervais pour l'organisation de quatre soirées jeux,
 - 600 euros au collège Aretha Franklin à l'Île-Saint-Denis pour : la coéducation, un réseau en partage,
 - 1 500 euros au collège Jean Vilar à Villetaneuse pour le groupe de futsal féminin : coéducation, inclusion,
 - 1 100 euros au collège Jean Vilar à Villetaneuse pour le café des parents,
 - 1 500 euros au collège Louise Michel à Clichy-sous-Bois pour l'animation de l'espace parents,
 - 450 euros au collège Lucie Aubrac à Livry-Gargan pour l'animation de l'espace parents.

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le